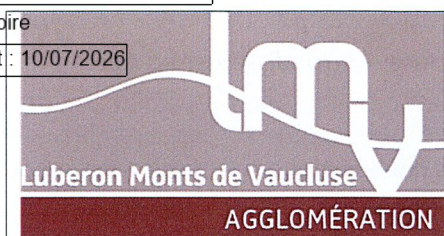


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2026/....

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

N° 2026-099	AFFAIRES GENERALES – Désignation d'un élu délégué au CNAS
-------------	--

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-2 ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 731-1 à L. 731-4 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire en date du 09 avril 2026 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2026.

Luberon Monts de Vaucluse est adhérente au Comité national d'action sociale (CNAS), qui propose une offre complète de prestations destinées à améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

À la suite du renouvellement général des assemblées de mars 2026, il convient de désigner un membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu, chargé de représenter la collectivité auprès du CNAS et d'assurer le lien entre l'établissement et l'organisme. Un agent bénéficiaire sera également désigné, par arrêté du Président, en qualité de délégué du personnel, afin de relayer l'information et de contribuer à la mise en œuvre de la politique d'action sociale au bénéfice des agents de Luberon Monts de Vaucluse.

Le Conseil Communautaire,

Où le rapport ci-dessus,

Délibère, et

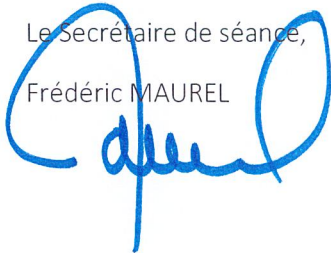
A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- **DESIGNE** Mme Claire ARAGONES, Vice-Présidente en qualité de membre du CNAS et de désigner par arrêté du Président, l'agent référent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric MAUREL



Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,

Gérard DAUDET